



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 139 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS**

**Commune de La Couarde sur Mer – Acquisition d'une table
de saut pour le skate-park**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 28 novembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : Mme Isabelle MASION-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, Mme Isabelle RONTE
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle MASION-TIVENIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019139-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 139 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION 16. EQUIPEMENTS SPORTIFS FONDS DE CONCOURS

**Commune de La Couarde sur Mer – Acquisition d'une table
de saut pour le skate-park**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L. 5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° 5 en date du 28 février 2013 et portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs,

Vu la délibération n° 12122018009 en date du 12 décembre 2018 de la commune de La Couarde sur Mer sollicitant un fonds de concours pour l'acquisition d'une table de saut pour le skate-park,

Vu la délibération n° 48 en date du 11 avril 2019 de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Couarde sur Mer pour l'acquisition d'une table de saut pour le skate-park,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission du Pôle Services à la Population du 7 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 novembre 2019,

Considérant que la demande de la commune de La Couarde sur Mer en date du 14 décembre 2018 répond en tout point à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune de La Couarde sur Mer ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2019 ;

Il convient, dès lors, d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019139-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 139 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
16. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS
Commune de La Couarde sur Mer – Acquisition d'une table
de saut pour le skate-park**

Montant définitif de l'opération	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire		
7 200,00 €	00,00 €	7 200,00 €	2 160,00 €		
			1 ^{er} versement	Acompte intermédiaire	Solde
			1 080,00 €	00,00 €	1 080,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution à la commune de La Couarde sur Mer, du solde du fonds de concours d'un montant de 1 080,00 € sur le montant global de 2 160,00 € pour l'acquisition d'une table de saut pour le skate-park,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : **2 décembre 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019139-DE
Reçu le 29/11/2019